



## Liste de matériel requis et cotisation

### Maternelle

Année scolaire 2019-2020

Chers parents,

Nous voilà déjà en préparatifs pour accueillir votre enfant à la maternelle de l'école Amirault. Afin de vous permettre d'économiser des sous et du temps, nous ferons l'achat en « gros » du matériel scolaire de votre enfant. Cette initiative a été approuvée quelques années passées par le [CPAÉ](#) de l'école.

Merci de lire toute l'information ci-dessous attentivement ! Veuillez noter que cette fiche se retrouvera aussi à cette adresse : <http://ecole.district1.nbed.nb.ca/ecole-amirault/>

La somme de 100 \$ est à prévoir pour la prochaine année scolaire.

Voici les détails :

- Matériel scolaire : 55 \$
- Activités culturelles, récréatives et sorties éducatives : 35 \$
- Fourniture pour les centres, etc. : 10 \$

Voici tout de même quelques articles dont vous êtes responsables et que votre enfant devra apporter lors du premier jour de classe :

- Sac d'école\*
- Boîte à diner \*
- Espadrilles pour le gymnase (semelle de couleur pâle) \*
- Vêtements de rechange dans un sac en plastique (style Ziploc) \*
- Deux boîtes à mouchoirs
- Une boîte « ziploc » format moyen
- Une boîte « ziploc » format grand

**\*Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ces articles.**

Nous vous demandons de déboursier ce montant lors de la première journée de classe de votre enfant en choisissant l'une des options suivantes :

- Par chèque au nom de l'école Amirault (à remettre le 3 septembre, mais postdaté en date du 13 septembre) ;
- En faisant deux chèques posdatés aux dates suivantes : 13 septembre 2019 et 15 novembre 2019. Ces deux chèques (50 \$ chacun) doivent quand même être remis lors de la première journée de classe de votre enfant.

Si vous devez absolument payer en argent comptant, vous devez le déposer dans une enveloppe bien identifiée avec le nom complet de votre enfant, ainsi que son niveau scolaire. L'option du chèque est quand même l'option la plus recommandée par l'école.

**La cotisation doit être remise à l'enseignante titulaire lors de la première journée d'école de votre enfant.**

L'équipe de direction



## Liste de matériel requis et cotisation

1<sup>re</sup> année

Année scolaire 2019-2020

Chers parents,

Nous voilà déjà en préparatifs pour accueillir votre enfant en 1<sup>re</sup> année à l'école Amirault. Afin de vous permettre d'économiser des sous et du temps, nous avons encore fait l'achat en « gros » du matériel scolaire de votre enfant. Cette initiative a été approuvée quelques années passées par le [CPAÉ](#) de l'école.

Merci de lire toute l'information ci-dessous attentivement ! Veuillez noter que cette fiche se retrouvera aussi à cette adresse : <http://ecole.district1.nbed.nb.ca/ecole-amirault/>

La somme de 100 \$ est à prévoir pour la prochaine année scolaire.

Voici les détails :

- Matériel scolaire : 55 \$
- Activités culturelles, récréatives et sorties éducatives : 35 \$
- Agenda : 10 \$

Voici tout de même quelques articles dont vous êtes responsables et que votre enfant devra apporter lors du premier jour de classe :

- Sac d'école \*
- Boîte à dîner \*
- Espadrilles pour le gymnase (semelle de couleur pâle) \*
- Vêtements de rechange dans un sac en plastique (style Ziploc) \*
- Deux boîtes à mouchoirs

**\*Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ces articles.**

Nous vous demandons de déboursier ce montant lors de la première journée de classe en choisissant l'une des options suivantes :

- Par chèque au nom de l'école Amirault (à remettre le 3 septembre, mais postdaté en date du 13 septembre) ;
- En faisant deux chèques postdatés aux dates suivantes : 13 septembre 2019 et 15 novembre 2019. Ces deux chèques (50 \$ chacun) doivent quand même être remis lors de la première journée de classe.

Si vous devez absolument payer en argent comptant, vous devez le déposer dans une enveloppe bien identifiée avec le nom complet de votre enfant, ainsi que son niveau scolaire. L'option du chèque est quand même l'option la plus recommandée par l'école.

**La cotisation doit être remise à l'enseignante titulaire lors de la première journée d'école de votre enfant.**

L'équipe de direction



## Liste de matériel requis et cotisation

### 2<sup>e</sup> année

Année scolaire 2019-2020

Chers parents,

Nous voilà déjà en préparatifs pour accueillir votre enfant en 2<sup>e</sup> année à l'école Amirault. Afin de vous permettre d'économiser des sous et du temps, nous avons encore fait l'achat en « gros » du matériel scolaire de votre enfant. Cette initiative a été approuvée quelques années passées par le [CPAÉ](#) de l'école.

Merci de lire toute l'information attentivement! Veuillez noter que cette fiche se retrouvera aussi à cette adresse : <http://ecole.district1.nbed.nb.ca/ecole-amirault/>

La somme de 100 \$ est à prévoir pour la prochaine année scolaire.

Voici les détails :

- Matériel scolaire : 55 \$
- Activités culturelles, récréatives et sorties éducatives : 35 \$
- Agenda : 10 \$

Voici tout de même quelques articles dont vous êtes responsables et que votre enfant devra apporter lors du premier jour de classe :

- Sac d'école et étui à crayons \*
- Boîte à diner \*
- Espadrilles pour le gymnase (semelle de couleur pâle) \*
- Deux boîtes à mouchoirs
- Une boîte « ziploc » format moyen
- Une boîte « ziploc » format grand
- Une paire d'écouteur\*

**\*Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ces articles.**

Nous vous demandons de déboursier ce montant lors de la première journée de classe en choisissant l'une des options suivantes :

- Par chèque au nom de l'école Amirault (à remettre le 3 septembre, mais postdaté en date du 13 septembre);
- En faisant deux chèques postdatés aux dates suivantes : 13 septembre 2019 et 15 novembre 2019. Ces deux chèques (50 \$ chacun) doivent quand même être remis lors de la première journée de classe.

Si vous devez absolument payer en argent comptant, vous devez le déposer dans une enveloppe bien identifiée avec le nom complet de votre enfant, ainsi que son niveau scolaire. L'option du chèque est quand même l'option la plus recommandée par l'école.

**La cotisation doit être remise à l'enseignante titulaire lors de la première journée d'école de votre enfant.**

L'équipe de direction